

NAN



Pas d'Autoroute Castres Toulouse

Un avis environnemental qui conforte les alternatives à l'autoroute

L'autorité environnementale (Ae), instance chargée de rendre un avis sur l'évaluation de l'impact environnemental des grands projets d'infrastructures, vient de s'exprimer sur l'avant-projet de dossier de l'Enquête Publique concernant le projet Castres Toulouse.

L'année 2015 devait servir aux techniciens de la DREAL à « *présenter un meilleur projet* » par un « *travail en finesse* » pour limiter l'impact du tracé, sur les terres agricoles notamment.

En retoquant le dossier, par ses nombreuses recommandations, l'Autorité environnementale demande en clair à la DREAL de reprendre le dossier en profondeur.

La liste de tous les impacts négatifs du projet autoroutier dressée par l'Ae, dans tous les domaines considérés est longue : humain, environnemental, écologique, sanitaire, socioéconomique et agricole.

En particulier, elle pointe l'absence de l'étude de l'ASP (Aménagement Sur Place) de la RN126 comme alternative, et l'utilisation de données erronées ou non réalistes dans le calcul trompeusement optimiste du bilan socio-économique de l'autoroute.

L'avis de l'Ae conforte donc le **collectif RN 126** et le **collectif PACT** dans leur appréciation. Ce projet est inéquitable socialement et territorialement, peu soucieux des deniers publics et totalement incohérent par rapport à des objectifs de respect de l'environnement et de développement d'une activité locale durable.

Elle les conforte surtout dans leur demande d'un aménagement de la RN 126 qui, lui, répondra à l'Intérêt Général et au développement économique du sud Tarn. Sans le péage évidemment.

Lien vers le rapport de l'Autorité environnementale : [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/161005 - Liaison autoroutiere Castres Toulouse 31-81 - delibere cle087fdc.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/161005_-_Liaison_autoroutiere_Castres_Toulouse_31-81_-_delibere_cle087fdc.pdf)